

## **Compte rendu de la séance du 22 mars 2021**

présents :

PRA JEAN

ROCHE DANIEL

PAULIN JEAN PAUL

BATTISTEL MARIE NOELLE

DI BISCEGLIE JEAN CLAUDE

BERNARD LAURA

BONHOMME ANNE CLAIRE

COTE GEORGES

FALGUERETTES JEAN BAPTISTE

GILLIOT MARIANNE

excusée et représentée : TUAL MARYSE

Secrétaire de la séance: Marie-Noëlle BATTISTEL

### **Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/2021

Vote du Compte Administratif : Commune de la Salle en Beaumont

Affectation du résultat : Commune de la Salle en Beaumont

Vote du Budget Primitif : Commune de la Salle en Beaumont

Vote du Compte Administratif : Régie des transports

Affectation du résultat : Régie des transports

Vote du Budget Primitif : Régie des transports

Plan de financement : toiture salle des fêtes le Mas et Église

Plan de financement : chemins des Martins

Plan de financement : borne IRVE

Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2021 à l'unanimité après corrections rédactionnelles de deux remarques de Georges Côté.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote du compte administratif - la salle en Beaumont ( DE 2021 15)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marianne Gilliot après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 669.72			70 874.03	8 669.72	70 874.03
Opérations exercice	312 400.25	401 566.87	484 886.06	557 650.46	797 286.31	959 217.33
Total	321 069.97	401 566.87	484 886.06	628 524.49	805 956.03	1 030 091.36
Résultat de clôture		80 496.90		143 638.43		224 135.33
Restes à réaliser						
Total cumulé		80 496.90		143 638.43		224 135.33
Résultat définitif		80 496.90		143 638.43		224 135.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

### Affectation du résultat - la salle en Beaumont ( DE 2021 16)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 143 638.43**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	70 874.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	79 031.33
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>72 764.40</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>143 638.43</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>143 638.43</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	143 638.43
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 89 166.62**

décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 8669.72
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>89 166.62</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>80 496.50</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>80 496.50</b>
Affectation obligatoire	

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 001)

**80 496.50**

**B.DEFICIT AU 31/12/2020**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

## **Vote du compte de gestion - la salle en Beaumont ( DE 2021 17)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

## Vote du compte administratif - régie des transports ( DE 2021 18)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Marianne Gilliot après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 664.53		667.69		8 332.22
Opérations exercice			6 731.68	11 943.53	6 731.68	11 943.53
Total		7 664.53	6 731.68	12 611.22	6 731.68	20 275.75
Résultat de clôture		7 664.53		5 879.54		13 544.07
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 664.53		5 879.54		13 544.07
Résultat définitif		7 664.53		5 879.54		13 544.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

**Affectation du résultat - régie des transports ( DE 2021 19)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 5 879.54**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	667.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>5 211.85</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>5 879.54</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>5 879.54</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 879.54
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 0**

décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7664.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>0</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>0</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>0</b>
Affectation obligatoire	

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 001) 7664.53

**B.DEFICIT AU 31/12/2020**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.



## **Vote du compte de gestion - régie des transports ( DE 2021 20)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LA SALLE EN BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

**plan de financement : toiture église et salle des fêtes le Mas ANNULE ET REMPLACE DE 2020 \_62 ( DE 2021 21)**

ANNULE ET REMPLACE DE 2020 \_62

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer auprès de la Région dans le cadre du bonus relance, le dossier du projet suivant :

Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « Le Mas » et restauration de la verrière de l'église (même bâtiment) :

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.
Remplacement de la couverture de la salle des fêtes « Le Mas »	<u>remplacement de couverture</u>	<b>88 833.50 €</b>
Restauration de la verrière de l'église	<u>Réfection de verrière</u>	<b>8891.96 €</b>
Pose d'échafaudages	<u>Pose d'échafaudages</u>	<b>428€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>98 153.46 €</b>

Selon le plan de financement actualisé suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Union Européenne		
DSIL	24538 €	25 %
Autre(s) subvention(s) État (préciser)		
Région	9815.34 €	10%

Département	44172 €	45 %		
Autres financements publics (préciser)				
<b>Sous- total (total des subventions publiques)</b>	78525.34 €			<b>80 %</b>
Participation du demandeur : – autofinancement – emprunt	19628.12 €			20 %
<b>TOTAL</b>	98 153.46 €			<b>100 %</b>

après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet selon le plan de financement proposé.

**plan de financement : sécurisation chemin des Martins ( DE 2021 22)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer auprès de la DSIL 2021, le dossier du projet suivant :

sécurisation de la voirie des Martins :

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.
réfection et renforcement de la voirie communale	<u>sécurisation de la voirie des Martins</u>	<b>61 121.79 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 121.79 €</b>

Selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Union Européenne		
DSIL	13446.79€	22 %
Autre(s) subvention(s) État (préciser)		
Région		
Département	35449 €	58 %
Autres financements publics (préciser)		
<b>Sous- total (total des subventions publiques)</b>	<b>48895.79 €</b>	<b>80 %</b>
	12226 €	20 %

Participation du demandeur :				
– autofinancement				
– emprunt				
<b>TOTAL</b>	61121.79 €			<b>100 %</b>

après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet selon le plan de financement proposé.

**plan de financement : borne IRVE ( DE 2021 23)**

Marie Noëlle Battistel expose que Territoire d'Énergie Isère (TE38), œuvrant en faveur de l'éco-mobilité, a réalisé les travaux pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique, intitulé :

Collectivité : Commune LA SALLE EN BEAUMONT/Affaire n° 16.767.470/borne IRVE

Conformément à l'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales, le plan de financement proposé est le suivant :

Le montant de l'opération est estimé à : 34 037,01 € HT

Le montant de la participation de TE 38 s'élève à : 32 237,01 € HT

La part restante à la charge de la commune s'élève à : 1 800,00 € HT

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, TE38 prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA. La contribution financière sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 1800 € HT dont une partie sera pris en charge par la communauté de communes après paiement.

## Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ( DE 2021 24)

Marie Nöelle Battistel explique que cette année le vote des taux d'impositions des taxes directes locales doit prendre en compte le taux départemental de 15,90 %, qui revient désormais à la commune.

Le conseil décide le maintien des taux 2020 pour 2021, qui s'établirait donc comme suit :

	taux commune	taux département	taux de référence 2021
Foncier bâti	16.66	15.90	32.56
Foncier non bâti	75.00		75.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales au budget 2021 comme cité ci dessus.

questions diverses :

- Monsieur le maire expose la demande de prise en charge par la commune du devis de bornage pour régulariser l'emprise de la voie ..... (???)
- Jean Paul Paulin présente une proposition d'un îlot d'avenir sur 2 ha sylvicultes avec plantation de nouvelles espèces financé à 50% pour un montant de 7730,00 € : Décision à prendre plus tôt (?)
- aides pour la cantine scolaire : l'état met en place un dispositif d'aides financières pour les cantines scolaires :
  1. valorisation des produits locaux (...) : le conseil (???) afin de permettre à la commune de bénéficier de ces aides de l'état.
  2. soutien aux familles les plus défavorisées par la mise en place de prix de repas selon des tranches de revenus : le conseil propose de travailler aux prix de repas et tranches de revenus pour la prochaine rentrée scolaire afin de permettre à la commune de bénéficier de ces aides de l'état.